

"l'art de demain sera trésor commun ou ne sera pas." En 1953, le peintre et plasticien Victor Vasarely avait fait ce rêve. Aujourd'hui, il est en partie exaucé grâce au maintien à flots de la Fondation aixoise, reconnue d'utilité publique en 71. Mais après sa mort en 1997, c'est un massacre vécu, en plein cœur de sa famille, qu'a engendré l'héritage de son œuvre. Depuis quinze années, son père, Pierre, et sa belle-fille, Michèle Taburno-Vasarely, luttent à travers des procès en série. Il y a deux résumés, un nouveau procès en appel a eu lieu à Aix pour déterminer lequel des deux jouira du droit moral sur l'œuvre de Vasarely. Rien à voir avec l'héritage en soi-même, ni avec la possession des tableaux qui se jouent en d'autres palais de justice, mais ce procès est de fait le plus symbolique, humainement. Retour sur cet saga judiciaire qui n'en finit plus.

Deuxième chambre de la cour d'appel d'Aix. L'acoustique est catastrophique mais l'on perçoit tout : même un échange révélateur. Un avocat s'approche de Claude Lienhard, le conseil Michèle Taburno-Vasarely, belle-fille du peintre : "Vous es là pourquoi, confrère ?" Lienhard : "Pour l'affaire Vasarely...". "Oh, encore une ! J'étais accablé de la fac de droit quand le myen Charles Debbasch a été réjeté et que toute l'histoire déarrât (lire ci-contre)."

Enième audience. On parle de la fois de droit moral. Celui qui confère le pouvoir de donner la direction que l'on souhaite à l'œuvre de Vasarely en termes d'expositions, d'ouvrages de promotion. Un droit bien symbolique que la propriété même des œuvres, un droit qui englobe le souvenir du peintre, de l'homme et qui se fait preuve de sa confiance. En première instance, le tribunal avait dit que le petit-fils du peintre, sur la base du testament de l'artiste - daté du 11 mai 1993 - était le seul titulaire du droit moral sur l'ensemble de l'œuvre.

Pierre, la cinquantaine séillante, costume gris sobre, est à nouveau victor ce testament dans lequel Victor Vasarely assure : "Pierre est le seul apte à assurer la pérennité et la continuation de mon œuvre au sein de la Fondation et je lui lègue l'ensemble de la quotité disponible". Par là, on donne inégalement le droit moral à l'aide M' Martine Renucci-Petrax. "D'autant que la Fondation c'est la continuation de l'œuvre. Dans ses écrits, c'est donc un droit moral encore renforcé sur l'unicité de l'œuvre qu'il donne à son unique petit-fils."

M' Claude Lienhard, pour Michèle Taburno-Vasarely, n'en démord pas : "Ce testament ne vise pas le droit moral, les termes ne sont même pas employés ! Et puis de 1990 à son décès en 1997, l'artiste a eu une volonté constante, linéaire et infaillible de confier le droit moral à sa belle-fille. Authentification, gestion, responsabilités, organisation d'expositions et de catalogues, ma cliente a toujours défendu et exercé le droit moral sur les œuvres de Vasarely !"

"Si Vasarely voyait les marchands d'art américains véreux qui tournent autour de son œuvre, il mourrait une seconde fois..."

L'AVOCATE DE PIERRE

Preuves à l'appui, l'avocat dégage plusieurs lettres qui sont apparues seulement entre l'audience en première instance et ce jour-là, en appel. "Voyez celle-ci, Monsieur le juge : nous sommes en 93, cinq jours avant le testament que fait valoir le petit-fils. Victor Vasarely répond à un responsable de galerie et lui explique qu'il a confié la gestion de ses affaires ainsi que de son œuvre et du droit moral à sa belle-fille. Et nous en avons d'autres dans le même genre. Pierre ne peut que prendre acte de la volonté de son grand-père..." Le débat s'embrase. "C'est du n'importe quoi ! Ces lettres sont dactylographiées donc ne peuvent pas



L'inauguration de la Fondation aixoise en 76. À gauche, Jacques Chirac, Victor au milieu et Pierre à droite, avec les lunettes de vue. PHOTO J. E. LEY

avoir valeur de testament et elles posent question dans leur authenticité. Pourquoi ne pas les avoir sorties il y a plusieurs années ? peste M' Renucci-Petrax. D'autant que sur l'une des lettres il y a un numéro de téléphone à 8 chiffres alors qu'à l'époque où, soi-disant, elle a été rédigée, les numéros de téléphone n'étaient faits que de 6 chiffres ! Et puis, Vasarely l'a dit lui-même lors d'une audition dans l'affaire Debbasch, il faisait beaucoup de blanc-seing, et ce dossier en est rempli ! L'avocate tente de porter l'estocade : "Cette femme a pillé l'œuvre, c'est ça exercer le droit moral ? Si Vasarely sortait de sa tombe et voyait les marchands d'art américains véreux qui tournent autour de son œuvre, il mourrait une seconde fois..."

L'arrêt de la cour d'appel sera rendu le 6 septembre.

Romain CAPEPON  
rcap@protonmail.com

## ET PENDANT CE TEMPS...

### Charles Debbasch en embuscade

Il y a le combat interne à la famille de l'artiste - d'un côté Michèle Taburno-Vasarely, de l'autre Pierre Vasarely. Et puis il y a celui qui a défrayé la chronique, dès le début des années 90, et dont le nom reste attaché à l'affaire Vasarely : Charles Debbasch. D'autres (nombreuses) procédures judiciaires, faites d'épisodes à rebondissement, ne sont pas, à ce jour, encore refermées. Il faut dire que l'homme en question est un féru de droit. Un ponte, même, qui sait se battre avec acharnement et avec tout l'arsenal qu'il connaît sur le bout des doigts.

Aggrégé à 24 ans, devenu très jeune doyen de la faculté d'Aix-en-Provence et, par la suite, président de l'université Aix-Marseille III, rédacteur de multiples ouvrages juridiques, Charles Debbasch a fréquenté les plus hauts cercles universitaires puis politiques, jusqu'à endosser le costume de conseiller de Valéry Giscard d'Estaing "pour l'Éducation, la Jeunesse, les Sports et la Culture" de 1978 à 1981.

Son goût pour l'art, et sans doute l'alternance présidentielle, le ramènent alors vers Aix, et plus précisément du côté de la Fondation Vasarely, dont il devient le président. Un siège qu'il occupe jusqu'en 1993. Le scandale éclate un an plus tôt. Plusieurs plaintes sont alors déposées contre lui : les héritiers de Victor Vasarely l'accusent d'abus de confiance

et d'escroquerie, portant sur le détournement de tableaux et de 450 000 euros. Destitué de son mandat d'administrateur de la Fondation en 1993, les mésaventures de Charles Debbasch s'accroissent fin 1994. Refusant de se rendre à une convocation de la police, les forces de l'ordre décident de l'interpellier. Debbasch se réfugie dans l'université, s'y retranche deux jours... avant de se livrer. Il passe les fêtes en détention provisoire. En 2002, le tribunal correctionnel d'Aix condamne Charles Debbasch. Ce dernier fait appel : en 2003, la cour le condamne pour usage de faux et abus de confiance. Arrêt cassé partiellement l'année suivante... Une procédure est à nouveau ouverte, et la cour d'appel d'Aix condamne Charles Debbasch le 11 mai 2005 pour le seul délit d'abus de confiance à 2 ans de prison dont 1 an avec sursis sous le régime de mise à l'épreuve pendant trois ans. Une peine assortie d'une amende de 150 000 euros et d'une privation de certains droits civiques, civils et de famille pen-



Charles Debbasch au tribunal d'Aix en 2001. PHOTO J. E. LEY

dant 5 ans... En décembre de la même année, la Cour de cassation rejette le pourvoi du juriste, rendant la condamnation ainsi définitive. Ce qui n'empêche pas l'intéressé, de marteler, toujours aujourd'hui, qu'elle est "non avenue". Mais l'imbricatio judiciaire n'est pas encore terminée. Une autre joute de prétoire débute en 2002, à Paris cette fois, concernant les sommes que Charles Debbasch doit à la Fondation. Des biens sont saisis, mais Charles Debbasch (entre-temps devenu ministre du président Faure Gnassingbé, au Togo) s'applique à contre-attaquer, déclarant même que la Fondation lui doit de l'argent... La dernière péripétie remonte à la semaine dernière, cette fois-ci à la cour d'appel de Paris, qui a finalement nommé un huissier pour établir avec précision les sommes dues par Charles Debbasch à la Fondation... Une affaire qui ne devrait pas se conclure avant 2012. Soit 20 ans après le début.

Julien DANIELIDES

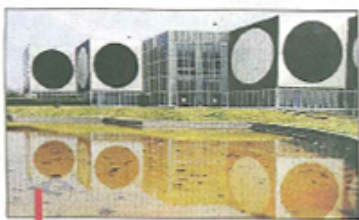
## LA FONDATION

### Une certaine idée du bonheur

La Fondation est née dans l'esprit de Victor Vasarely dans les années 60 : il voulait en faire un centre vivant, tourné vers l'avenir.

Né en Hongrie en 1906, installé à Paris en 1930, Victor Vasarely a développé un modèle d'art abstrait, géométrique, qui est vite devenu sa marque, et qui lui a donné une renommée internationale. Au-delà de la création artistique, Vasarely poursuivait également des ambitions sociales : dès les années 60, il rêve d'un centre réunissant banquiers, architectes et plasticiens pour élaborer la "Cité polychrome du bonheur". Le principe d'une fondation pour diffuser sa conception d'un "art pour tous" et de la "ville de demain" inspirant l'art à l'architecture, est posé.

Cette dernière sera créée dans les années 70, comprenant la "musée didactique" de Gordes, qui naît en 1970, et le centre "architectonique" d'Aix en 1976 - ainsi que deux musées en Honneur. Pourquoi Aix ? Ce fut, écrit-il, un choix "dicté par le riche passé d'Aix-en-Provence, ses activités artistiques et architecturales, son festival répété,



Le centre architectonique construit au Jas de Bouffan en souvenir de Cézanne. PHOTO S. S.

son réseau autoroutier exceptionnel, enfin, mon admiration pour Cézanne : en effet, la Fondation se situe au lieu-dit Jas de Bouffan, où l'initiateur génial des arts plastiques du présent a vécu". Las, les tribulations judiciaires auront eu raison, pendant des années, de "la cité du bonheur". Même si aujourd'hui, malgré l'éparpillement des œuvres, Pierre Vasarely entend retrouver un peu du rêve de son grand-père... J.D.

